

L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Volume 10, numéro 5 Novembre 2014

Le bulletin d'information municipal est publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie et est distribué gratuitement en format papier aux Mélaniennes et Mélaniens qui en font la demande. Une version digitale est disponible en permanence sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca. Un avis électronique est acheminé aux personnes qui le désirent les avisant qu'une nouvelle version est disponible.

Dans les deux cas, vous pouvez vous inscrire en tout temps auprès de la Municipalité en composant le 450 889-5871 poste 221 ou par courriel à info@sainte-melanie.ca.

DISCOURS DU MAIRE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérificateurs Pierre Brabant, C.P.A., a signé, le 3 juin 2014, son rapport de vérificateur pour notre exercice financier 2013.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2013, la Municipalité de Sainte-Mélanie a enregistré un excédent de fonctionnement de l'exercice de 484 302 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2013 est de 756 293 \$. En tenant compte de la disponibilité du fonds de roulement qui s'établit à 123 233 \$, la marge de manœuvre de la municipalité au 1^{er} janvier 2014 était de 879 526 \$.

La dette totale à long terme se situe à 1 827 400 \$ dont 220 800 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE

En date du 3 novembre 2014, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

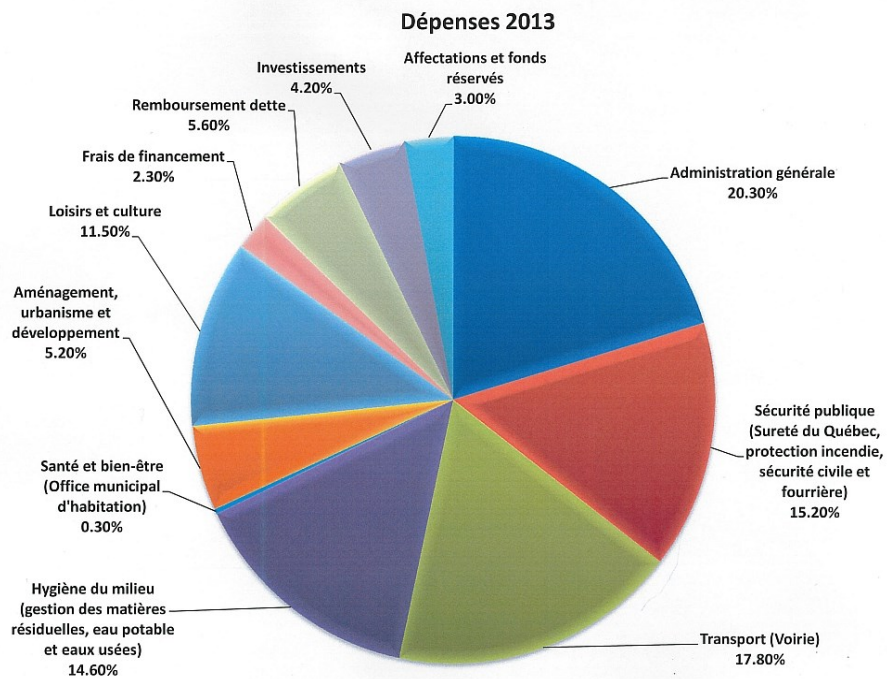
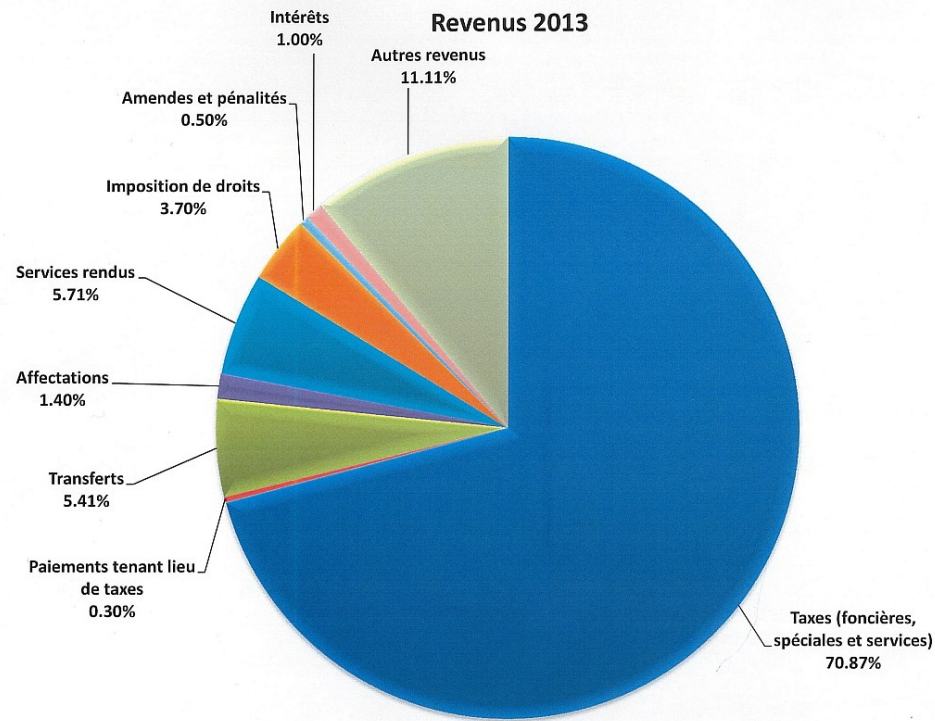
Pour l'année 2014, la Municipalité de Sainte-Mélanie a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit :

	Salaire	Allocation	Total
Maire	13 198 \$	6 599 \$	19 797 \$
Conseiller MRC	8 792 \$	4 397 \$	13 189 \$
Conseillers (ères)	4 399 \$	2 200 \$	6 599 \$

DISCOURS DU MAIRE

ÉVALUATION

L'évaluation foncière imposable de la Municipalité pour l'année 2014 s'élève à 303 760 300 \$.



DISCOURS DU MAIRE

CONTRATS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1^{er} novembre 2013 et le 1^{er} novembre 2014 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Les services d'entretien Fany	Entretien de bâtiments	34 822 \$
Financière Banque Nationale	Dettes à long terme	65 767 \$
Groupe Ultima	Assurances générales	31 990 \$
9117-6834 QUEBEC Inc.	Déneigement	184 069 \$
MRC Joliette	Quotes-parts services régionaux	509 093 \$
Municipalité Saint-Charles-Borromée	Sécurité incendie	125 618 \$
Sûreté du Québec	Sécurité publique	257 278 \$
Piscines Soucy	Équipements loisirs	50 571 \$
Sintra Inc.	Voirie	89 418 \$
Exc. Normand Majeau Inc.	Voirie	316 567 \$
Entreprises Bourget	Voirie	46 708 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal (L.R.Q.,c. C-27.1), voici la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la valeur totale est de plus de 25 000 \$ adjugés par la Municipalité entre le 1^{er} novembre 2013 et le 1^{er} novembre 2014 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Receveur Général du Canada	Retenues fédérales	57 750 \$
Revenu Québec	Retenues provinciales	135 121 \$
Hydro Québec	Électricité	82 018 \$
Bellerose Asphalte	Voirie	27 185 \$
Les Services Exp	Services professionnels	26 781 \$
Croix Bleue	Assurances collectives	39 579 \$
Constructexc 2008	Voirie	60 160 \$
Sel Frigon	Voirie	35 221 \$

DISCOURS DU MAIRE

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PROJETS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2014

- Réalisation des travaux de réfection de structure de rue, de surface de roulement en béton bitumineux et travaux connexes sur le chemin du 8^e rang et le rang Saint-Albert;
- Réalisation des travaux de traitement de surface double sur la 1^{ère} avenue Domaine Safari;
- Installation de 6 puisards de type gélinite et rénovation de 3 puisards existants dans le secteur village;
- Rénovation de 135 mètres linéaires de trottoirs au secteur village;
- Réfection de fossés et/ou remplacement de nombreux ponceaux en milieu rural
- Travaux de nettoyage aux bassins de traitement des eaux usées (secteur village);
- Réparations de pavage posé à chaud sur plusieurs rues et chemins en secteur urbain et rural
- Adoption du plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Poursuite des démarches pour la rénovation du réseau d'aqueduc secteur Carillon;
- Aménagement d'un local au presbytère pour les services d'infirmière en milieu rural;
- Poursuite des travaux d'implantation d'une politique familiale municipale;
- Soutien financier accordé au projet de construction de la résidence d'Ailleboust;
- Poursuite du projet « Local des ados L'AMIGO » au Centre des loisirs;
- 10^e participation au Festival de Lanaudière;
- Remplacement du système téléphonique dans 4 bâtiments municipaux (voix sur protocole ip);
- Réaménagement des bureaux municipaux pour améliorer la productivité et la sécurité;
- Poursuite de la rénovation de la caserne des pompiers ;
- Adoption d'un protocole d'entente avec la Fabrique de Sainte-Anne visant l'acquisition de l'église de Sainte-Mélanie;
- Installation d'ouvres-portes automatisés au Centre administratif, à la bibliothèque et au Centre des loisirs et obtention d'une subvention gouvernementale couvrant 80 % du coût du projet;
- Collaboration au projet pilote du transport collectif en milieu rural.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

- Poursuivre l'amélioration des chemins selon les disponibilités budgétaires;
- Consulter les propriétaires fonciers visés par le plan directeur d'infrastructures pour le périmètre urbain;
- Réviser le plan d'urbanisme, compléter la refonte de nos règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC Joliette et contribuer au plan de développement de la zone agricole de la MRC de Joliette;
- Poursuivre la réalisation d'une politique familiale municipale;
- Élaborer une politique culturelle;
- Soutenir les projets locaux dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité;
- Poursuivre l'utilisation du presbytère à des fins communautaires;
- Consulter la population sur l'utilisation de l'église à des fins communautaires et culturelles, le coût de rénovation, le financement et l'échéancier de réalisation. Suivant cette consultation, conclure l'entente de cession avec la Fabrique Sainte-Anne;
- Poursuivre les discussions en vue de réaliser des travaux d'apaisement du trafic, d'aménagement et de revitalisation de la rue Principale;
- Poursuivre les mesures d'affaiblissement du couvert de glace et de surveillance à la hauteur du pont Baril afin de diminuer les risques d'embâcles à cet endroit;
- Compléter le dossier de numérisation des archives municipales et des documents courants pour réaliser des séances « conseil sans papier »;
- Inventorier et analyser les domaines privés et rues privées ;
- Soutenir la réalisation des objectifs du plan de développement et amorcer la refonte du plan de développement 2015 à 2020.

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code Municipal. Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2015.

Le conseil municipal fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2015 qui se tiendra le lundi 15 décembre 2014 à 20 heures à la salle du conseil, située au 10, Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

 , maire